

# Trop de médecins étrangers

**Le système belge favorise les médecins et dentistes diplômés à l'étranger, selon les syndicats.**

**L**es Chambres syndicales dentaires (CSD) dénonçaient jeudi le manque de places pour les dentistes belges à la suite d'un afflux de diplômés étrangers. Les dentistes flamands du *Verbond der vlaamse tandartsen* (VVT) et les médecins de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym) avaient déjà souligné ce problème en début de semaine. Selon eux, l'offre médicale risque de devenir excédentaire.

Le système belge est «discriminatoire», ont affirmé mardi le VVT et l'Absym. Les jeunes dentistes et médecins «*se voient rafler leurs places par des ressortissants de l'UE qui décrochent parfois plus facilement leur diplôme*». Les CSD, qui

représentent les dentistes francophones et germanophones, signalent que le phénomène est encore plus important en Wallo-

nie. «*Le pourcentage d'agrément octroyés à des diplômés non belges passe de 10 % en 2004 à 50,6 % en 2013.*»

Les professionnels étrangers se rendraient en Belgique parce qu'ils considèrent qu'elle souffre d'un cruel manque de dentistes et de médecins. Pour le VVT et l'Absym, il n'existe pourtant pas de vide à combler.

Par ailleurs, aucune évaluation scientifique de la formation de ces diplômés n'est effectuée. Pourtant, un problème de compétence se poserait. Selon une étude de l'EDSA (European Dental Students Association), un étudiant européen sur dix en dentisterie n'a jamais réalisé d'acte clinique durant ses études.

Un autre problème est la maîtrise d'une des trois langues nationales. Pour obtenir un numéro Inami, un examen linguistique doit être passé. Des tests jugés trop faciles par les syndicats.

Les trois syndicats demandent une révision des critères d'obtention de l'agrément et une évaluation scientifique de la formation. En outre, le VVT et l'Absym exigent l'imposition d'un quota maximal à l'afflux migratoire. et plaident pour une planification des ressources humaines. ■